

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche .

UNIVERSITE PARIS 5 UNIVERSITE PARIS DESCARTES

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1985 modifié fixant la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, le doctorat ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme KARINA BARRANTES, née le 3 avril 1982 à BOGOTA (COLOMBIE), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 28 novembre 2014 une thèse portant sur le sujet suivant : Communautés de pratique, apprentissage informel et réseaux sociaux en entreprise : quels enjeux de partage ? étude de cas comparative d'une population d'acteurs chez AXA France et AXA Mexique.,

préparée au sein de l'école doctorale 180 sciences humaines et sociales : cultures, individus, sociétés, devant un jury présidé par ERIC BRULLARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de BRIGITTE ALBERO, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ROCIO AMADOR-BAUTISTA, GEORGES-LOUIS BARON, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, BEATRICE DROT-DELANGUE, MAITRE DE CONFERENCES ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLOME DE DOCTEUR EN SCIENCES DE L'EDUCATION**, *mention très honorable*

est délivré à **Mme KARINA BARRANTES**

et confère le **grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 8 décembre 2014

Le titulaire

Karina Barrantes

Le Président

F. Dardel

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

François Weil

N° PARV 2348362

Frédéric DARDEL

/2014201306139

François WEIL